



الوكالة المغربية للتخطيط العمراني والاعتماد العقاري  
Agence Urbaine d'Essaouira



## Sommaire :

Le ministère de tutelle se penche sur cet outil de planification qui permettra de mieux cerner les enjeux d'une urbanisation massive. L'absence d'une vision urbanistique claire et harmonieuse demandera de plus en plus de moyens pour rectifier le tir.

Le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville a dévoilé hier à Rabat les résultats de l'étude relative à la mise en place d'une cartographie des risques de corruption dans les secteurs de l'urbanisme et de l'immobilier. Il ressort de ce document que les principales formes de corruption retenues sont «les pots-de-vin» et le «dessous de table», l'extorsion, la fraude, le favoritisme et le détournement des biens ou services publics sachant que les deux pratiques les plus répandues sont les «pots-de-vin» et le «noir» qui représente un taux de 78% des cas recensés.

## LE MAROC PREND PART À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

La Première Assemblée du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a ouvert ses travaux, lundi dans la capitale kényane, Nairobi, avec l'objectif des organisateurs de voir cette assemblée sanctionnée par l'adoption de normes et de politiques mondiales qui devront guider la planification, la gestion et la gouvernance des villes et des communautés. Placée sous le thème «Innovation pour une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés – Mise en œuvre accélérée du nou-

veau programme urbain pour la réalisation des objectifs de développement durable», l'Assemblée d'ONU-Habitat devra aussi déterminer les priorités stratégiques pour accélérer la mise en œuvre du «Nouvel Agenda urbain» afin de réaliser les objectifs de développement durable pour les six prochaines années, par le biais du plan stratégique d'ONU-Habitat (2020-2025). Le «Nouvel agenda urbain» destiné à rendre les villes plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables a été adopté par la Conférence 2016 des Nations unies sur le logement et le développe-

ment urbain durable (Habitat III) tenue à Quito, en Équateur, rappelle-t-on. Le Maroc est représenté à cette Assemblée par une délégation conduite par le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Abdellah Fassi Fehri, en compagnie de la secrétaire d'État chargée de l'Habitat, Fatma Lakhel.

SOURCE: [lematin.ma](http://lematin.ma)

## Dans ce numéro :

- Maroc : Un texte contre la spoliation immobilière examiné au Parlement** 2
- Urbanisation. Vers un atlas des expansions urbaines** 2
- Présentation à Rabat de la cartographie des risques de corruption dans l'urbanisme et l'immobilier** 2
- Kelâa des Sraghna-Rehamna Le taux de couverture en documents d'urbanisme a atteint 94,1% en 2018** 3
- Les médinas du Maroc, un legs ancestral à protéger** 3
- Ce que propose l'Istiqlal pour la relance du secteur immobilier** 3
- Derniers numéros du bulletin** 4
- Agenda** 4

## MAROC : GÉNÉRALISATION PROCHAINE DU GUICHET NUMÉRIQUE UNIQUE POUR L'OCTROI DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Une réunion a eu lieu, vendredi à Larache, pour l'examen des procédures visant la généralisation du guichet numérique unique d'octroi des autorisations d'urbanisme au niveau de la province.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration, conformément aux hautes orientations royales visant à faciliter les services offerts aux citoyens et aux investisseurs, à surmonter les contraintes des procédures qui sont longues et compliquées, et dans le cadre du projet de dématérialisation de la délivrance des autorisations à travers une plate-

forme nationale, lancé par le ministère de l'Intérieur.

La réunion, présidée par le gouverneur de la province, Bouassam El Alamine, s'est arrêtée sur les mesures prises pour généraliser le guichet numérique unique, qui devra permettre la fluidité et la transparence des procédures administratives, et offrir un espace d'interaction entre les différents acteurs, indique un communiqué de la préfecture de Larache.

Il s'agit d'un chantier qui ambitionne de simplifier et de numériser les procédures afin de hisser le niveau des services, note le communiqué.

Transformation numérique des collectivités territoriales

L'exposé présenté par le bureau d'études accrédité par le ministère de l'Intérieur lors de cette réunion a souligné que la transformation numérique des collectivités territoriales, et la numérisation de l'octroi de permis de construire, lancé par le ministère avec le reste des partenaires, « n'est plus une option, mais fait partie de la stratégie numérique du Maroc »...

SOURCE: [maghrebemergent.info](http://maghrebemergent.info)



*La Commission de justice, de législation et des droits de l'Homme de la Chambre des représentants s'apprête à voter ce mardi 14 mai 2019 un projet de loi modifiant la procédure pénale afin de combler le vide législatif pour lutter contre la mafia de la spoliation immobilière.*

## MAROC : UN TEXTE CONTRE LA SPOLIATION IMMOBILIÈRE EXAMINÉ AU PARLEMENT

Selon un communiqué de l'Association pour le droit et la justice au Maroc (ADJM), qui annonce cette nouvelle, «la loi n° 88.13 confère au procureur général du roi et au procureur du roi le pouvoir d'ordonner les mesures de précaution nécessaires pour protéger le bien objet d'attaque, y compris le pouvoir de geler le bien et d'empêcher sa cession pendant la durée de l'ordonnance». «Le juge d'instruction est également habilité à prendre les mesures de précaution nécessaires pour protéger le bien, y compris

le gel du bien et d'empêcher sa cession pendant la durée de l'ordonnance», poursuit le communiqué.

L'ADJM précise aussi que ce texte, examiné en commission, donne également au tribunal le pouvoir d'«ordonner les mesures de précaution nécessaires, notamment le gel des biens en cas d'attaque contre la propriété immobilière, soit automatiquement, soit sur la base d'une requête du ministère public, ou à la demande des parties, ainsi que le pouvoir d'examiner les mesures con-

servatoires prises, y compris l'ordonnance de gel du bien à toutes les étapes de l'affaire, notant que l'entrée en vigueur des mesures conservatoires reste en vigueur jusqu'à ce qu'une décision soit prise»...

SOURCE: [yabiladi.com](http://yabiladi.com)

*Le ministère de tutelle se penche sur cet outil de planification qui permettra de mieux cerner les enjeux d'une urbanisation massive. L'absence d'une vision urbanistique claire et harmonieuse demandera de plus en plus de moyens pour rectifier le tir.*

## URBANISATION. VERS UN ATLAS DES EXPANSIONS URBAINES

Avoir de la visibilité sur les besoins d'urbanisation, maîtriser les extensions urbaines et remettre de l'ordre dans les villes: tels sont les objectifs du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville. C'est la raison qui le pousse aujourd'hui à remettre sur les rails un projet qui aura pris du temps pour arriver à maturité: un atlas national des expansions urbaines. Une sorte de cartographie qui non seulement donnera une vue d'ensemble des projets d'avenir, mais limitera les

spéculations et autres délits d'initiés concernant les zones urbanisables. Dans les 30 prochaines années, les villes verront leur population doubler, et seront amenées à tripler les zones d'extension. Conséquence: des terres agricoles reconverties en zones d'habitation, une consommation accrue d'énergie qui n'est pas sans impact sur l'environnement. Entre 2004 et 2014, le taux d'urbanisation a gagné 5 points, passant de 55% à 60%. C'est plus important que la moyenne mondiale (53%), mais en-deçà de celle des pays développés (74%).

Durant cette période, les villes ont accueilli 4 millions de nouveaux habitants et l'exode rural a beaucoup contribué à ce phénomène. Mais ce qui est contradictoire à ce sujet, c'est l'incapacité des villes nouvelles, dites aussi «villes satellites», à réduire la pression démographique sur les grandes villes...

SOURCE: [leseco.ma](http://leseco.ma)



*Le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville a dévoilé hier à Rabat les résultats de l'étude relative à la mise en place d'une cartographie des risques de corruption dans les secteurs de l'urbanisme et de l'immobilier. Il ressort de ce document que les principales formes de corruption retenues sont «les pots-de-vin» et le «dessous de table», l'extorsion, la fraude, le favoritisme et le détournement des biens ou services publics sachant que les deux pratiques les plus répandues sont les «pots-de-vin» et le «noir» qui représente un taux de 78% des cas recensés.*

## PRÉSENTATION À RABAT DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION DANS L'URBANISME ET L'IMMOBILIER

La corruption est perçue comme étant très répandue dans les secteurs de l'urbanisme et l'immobilier. Ce phénomène complexe prend des formes et des dimensions différentes selon le contexte et le cadre dans lesquels il est pratiqué et les motivations qui lui sont associées, c'est ce que révèle l'étude qui vient d'être présentée hier par le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme et de la politique de la ville. Cette étude qui a porté sur la mise en place d'une cartographie des risques de corruption dans les secteurs de l'urbanisme et

de l'immobilier a été réalisée en quatre phases et a couvert les villes qui connaissent les plus importantes dynamiques immobilières au Maroc, à savoir Rabat, Casablanca, Tanger, Marrakech et Fès. Le document réalisé dans le cadre d'une approche globale et concertée impliquant les différentes catégories d'acteurs intervenant dans les secteurs de l'habitat et de l'urbanisme révèle donc que les principales formes de corruption retenues sont «les pots-de-vin» et le «dessous de table», l'extorsion, la fraude, le favoritisme et le détournement des biens ou services publics sachant que les deux

pratiques les plus répandues sont les pots-de-vin et le noir qui représente un taux de 78% des cas recensés. L'étude indique par ailleurs que les deux freins majeurs à la dénonciation des situations de corruption par les citoyens sont liés à la peur de s'attirer des ennuis et à l'idée que toute démarche dans ce sens ne servira à rien...

SOURCE: [lematin.ma](http://lematin.ma)

## KELÂA DES SRAGHNA-REHAMNA LE TAUX DE COUVERTURE EN DOCUMENTS D'URBANISME A ATTEINT 94,1% EN 2018

Le taux de couverture en documents d'urbanisme au niveau du ressort territorial de l'Agence urbaine (AU) de Kelâa des Sraghna-Rehamna a atteint 94,1% en 2018. Présentant le bilan de l'Agence au titre de l'année 2018 à l'occasion de la tenue de la onzième session de son conseil d'administration (CA), la directrice de cet établissement public, Samira Layadi, a indiqué que l'AU a procédé au suivi des procédures d'études et d'approbation de 27 documents d'urbanisme au niveau des pro-

vinces de Kelâa des Sraghna et de Rehamna.

Concernant la planification territoriale, l'Agence a procédé au suivi et à la réalisation des études relatives à la restructuration de 50 quartiers ou douars (avec une superficie de 549 ha), l'étude de l'élaboration de la Charte urbanistique de l'habitat rural au niveau de la province de Kelâa des Sraghna, ainsi que la Charte architecturale et le paysage urbain de la ville de Benguérir, a-t-elle ajouté.

Ces réalisations ont également

concerné l'étude des schémas directeurs de la circulation routière des villes de Kelâa des Sraghna et de Benguérir, le paysage urbain de la ville de Sidi Rahal et l'identification de 44 agglomérations situées dans le périmètre d'irrigation, en vue de diminuer certaines difficultés qui entravent les opérations de construction dans ces régions, a-t-elle précisé.

SOURCE: [lematin.ma](http://lematin.ma)



*Le conseil d'administration de l'Agence urbaine de Kelâa des Sraghna-Rehamna a procédé, en fin de semaine dernière, à l'examen et à l'approbation des rapports moral et financier au titre de l'année 2018, du Plan d'action au titre de 2019, du projet de budget 2019 ainsi que du Plan d'action prévisionnel 2020-2021.*

## LES MÉDINAS DU MAROC, UN LEGS ANCESTRAL À PROTÉGER

Les médinas du Maroc recèlent chacune des richesses sociales et culturelles spécifiques à telle enseigne que sept d'entre elles sont déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Comment parler de la beauté des villes marocaines, rendre compte de leur attractivité et de leur style architectural d'un charme inégalé, autrement qu'en termes poétiques? C'est le pari que s'est fixé l'ouvrage "Atlas des médinas du Maroc" dans lequel la ville d'Essaouira est assimilée à un étrange spectacle, une ville "blanche bâtie sur les eaux".

Et pour décrire la ville d'Asilah, ce beau livre évoque "la brume en suspension, au dessus de l'écume des vagues, dissout l'horizon et les remparts portugais d'Asilah". Ainsi, l'ouvrage nous offre 32 portraits inédits des médinas marocaines, nous renseignant ainsi sur leur situation géographique et sur leur passé par le biais de chroniques historiques.

Outre la présentation, ce catalogue comporte un ensemble d'indicateurs statistiques sur les caractéristiques démographiques, sociales et physiques de la médina.

Véritable référence bibliographique "animé par un double objectif", cet ouvrage vise, d'une part, "à rendre compte de la richesse et de la diversité du patrimoine architectural et urbanistique dont regorgent les médinas du Royaume et, d'autre part, à susciter et à développer l'élan de sensibilisation et de prise de conscience quant à la nécessité de leur sauvegarde et de leur préservation...

SOURCE : [fr.le360.ma](http://fr.le360.ma)

*La médina au Maroc occupe une place particulière dans la mesure où elle comprend des espaces qui ne cessent de séduire les visiteurs tant nationaux qu'internationaux. Aujourd'hui, le Royaume compte une trentaine de cités réparties sur différentes zones du territoire national.*

## CE QUE PROPOSE L'ISTIQLAL POUR LA RELANCE DU SECTEUR IMMOBILIER

Dans un document, l'Istiqlal préconise une série de mesures pour permettre au secteur de l'habitat de redevenir un relais de la croissance.

Les économistes du parti proposent l'adoption d'une approche régionale pour identifier les régions qui ont un besoin réel en logements sociaux et qui se doivent d'attirer les promoteurs immobiliers pour y investir. Le dispositif fiscal actuel pourrait être maintenu pour ce cas limité dans le temps et que dans les régions identifiées avec des objectifs définis de création d'emplois, de recours aux entreprises de construction locales et d'utilisation des matériaux lo-

caux de construction (objectifs définis dans la convention signée). L'effort de Etat se doit d'être réparti équitablement sur tout le territoire.

L'Istiqlal préconise d'inciter les banques à s'investir davantage dans le financement du logement social aux acquéreurs (repenser la formule de la garantie CCG, implication des autorités publiques dans les campagnes de recouvrement des impayés, engagement des banques sur des quotas à financer en nombre ou en montant), exonérer totalement la TVA sur les intérêts bancaires liés aux crédits acquéreurs destinés à l'acquisition de loge-

ments sociaux à minima pour les crédits FOGARIM et partiellement (50%) pour les crédits acquéreurs hors FOGARIM et inventer de nouveaux concepts de logements sociaux (ex superficie comprise entre 50 et 100 m<sup>2</sup> à 5000 Dhs le m<sup>2</sup>) avec aide directe donnée aux futurs acquéreurs pour régler l'avance en fonds propres, le reliquat du montant de l'acquisition pris par recours au crédit bancaire.

SOURCE : [int.ma](http://int.ma)



*Mettre à la disposition des ménages marocains un logement abordable et de qualité en adéquation avec leurs capacités financières individuelles et leurs attentes (prestations, équipements, espaces verts...) et disponible sur tout le territoire, reste un enjeu de taille. Toute la population marocaine ne peut accéder à la propriété mais doit vivre dans un logement décent.*

## BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
6774	02-05-2019
6775	06-05-2019
6776	09-05-2019
6777	13-05-2019
6778	16-05-2019
6779	20-05-2019
6780	23-05-2019
6781	27-05-2019

## AGENDA

**"Beach Clean" à Essaouira  
tous les dimanches**  
dim. 02 juin de 10h30 à 12h00  
+ autres dates. Explora  
Morocco

**Le Ciné Souiri de Ramadan à  
Essaouira**  
Du lun. 13 mai au lun. 03  
juin au Centre culturel Dar  
Souiri

**Exposition de Hervé Sevat à  
Essaouira**  
Du ven. 19 avril au sam. 08  
juin de 09h30 à 19h00 à  
l'Institut Français  
d'Essaouira

**22ème Festival Gnaoua et  
Musiques du Monde  
d'Essaouira**  
Du jeu. 20 juin au dim. 23  
juin à partir de 17h00

**Performance du peintre Said  
Ouarzaz**  
Le 21 juin de 11h00 à 15h00 à  
Le Real Mogador

11 جُمادى الآخرة 1431 (20 مايو 2010) السنة التاسعة والتسعون - عدد 5091 ISSN 0881 - 1228

المملكة المغربية  
**الجريدة الرسمية**  
نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية  
ثمن النسخة : 10 دراهم

مجان الترخيرات	تصنيفات الاعتراف	
	في المغرب	في الخارج
الجريدة الرسمية	200 درهم	200 درهم
نشرة ماركات محلي الترخير	200 درهم	200 درهم
نشرة ماركات محلي الترخير	200 درهم	200 درهم
نشرة الإعلانات التجارية والقضائية والإدارية	200 درهم	200 درهم
نشرة الإعلانات للتجارة والتصدير التجاري	200 درهم	200 درهم
نشرة الترخيرات الرسمية	200 درهم	200 درهم

إن الإعلانات التجارية والإعلامية وبما لا يتجاوز 100 درهم والإعلانات والتجارة الخارجية والإعلامية بحسب رسميتها - يتاحتم صنعها والاطروحة الرسمية بموجب أن تشمل الترخيرات الخاصة إلى الجريدة الرسمية يوم الإثنين على أبعد تقدير وكل نكاح نكاحها في حد يوم الأربعاء من الأبريق التالي.

Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes



Etat d'avancement des documents d'urbanisme



PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS



RESULTATS DES COMMISSINS



GEOPORTAIL



NOTES DE RENSEIGNEMENT



ACTUALITES



CONTACT



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site web de l'AUESS



ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...[Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

